



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

JEAN MONNET CONFERENCE 2009

**“20 Years of Support for European Integration Studies:
From the Jean Monnet Action to the Jean Monnet Programme”**

Brussels, 7-8 September 2009

CONFERENCE CONTRIBUTION

***Les pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO) dans le
contexte des processus d'intégration en Europe contemporaine***

En quête d'identité

**Emilia Guéorguieva
Université d'économie nationale et mondiale, Sofia, Bulgarie**

Les pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO) dans le contexte des processus d'intégration en Europe contemporaine

Professeur Dr. Emilia Guéorguieva
Université d'économie nationale et mondiale, Sofia, Bulgarie

En quête d'identité

Pendant la période 2004-2007, l'Union européenne (UE) a été élargie par 12 nouveaux États membres dont 10 sont de la région de l'Europe Centrale et Orientale et du Sud-Est européen. Dans un premier temps, le 01.05.2004, l'UE a accueilli quelques pays de l'Europe Centrale, notamment la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque et la Hongrie ; les trois républiques baltes – l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, de même que la Slovénie que l'on peut considérer autant comme un pays de l'Europe Centrale que du Sud-Est européen. Depuis le 01.01.2007, l'UE a vu grossir ses rangs de deux États qui appartiennent sans aucun doute au Sud-Est européen : la Bulgarie et la Roumanie. Ainsi, à l'heure actuelle l'UE-27 compte 10 États membres qui symbolisaient longtemps le soi-disant monde de développement et de vie est-européen ayant laissé une forte empreinte sur leur image et leur dignité.

Il convient, pour apprécier la place des États d'Europe Centrale et Orientale (PECO)¹ dans les processus intégratoires en Europe, de jeter un regard vers le passé, de considérer leur histoire et de les situer sur la carte politique de l'Europe.

La revue des archives démontre que le processus d'édification de ces 10 PECO en tant qu'États autonomes commence en XIX^e siècle et, pour certains d'entre eux, ne prend fin qu'au début des années 1990.

Par une ironie du sort, les deux États qui ont été les derniers à rejoindre l'UE, la **Bulgarie** et la **Roumanie**, ont été les premiers à accéder à leur indépendance. Ainsi, la Roumanie a été reconnue comme un État indépendant en 1878, et la Bulgarie - en 1908.

À la suite du système géopolitique et des traités de paix de Versailles en 1919, en Europe de l'Est est créée toute une série d'États indépendants, qui perdent de nouveau leur autonomie à la veille de la Deuxième guerre mondiale. On peut citer, à titre d'exemple, le cas de la **Tchécoslovaquie** et de la **Pologne**. En 1938, la Tchécoslovaquie succombe à l'agression

¹ Par ce terme déjà convenu on désigne les dix États de cette région, membres de l'UE.

hitlérienne, mais peu de temps après elle rétablit son indépendance. Cela se produit à la suite des négociations de paix au lendemain de la Deuxième guerre mondiale pour en arriver au 01.01.1993, lorsque les Tchèques et les Slovaques se séparent à l'amiable pour établir à la place de l'ancienne Tchécoslovaquie deux nouveaux États autonomes, la **République tchèque** et la **Slovaquie**.

Le destin de la **Pologne** est semblable à celui de la Tchécoslovaquie. En septembre 1939 le pays est conquis et partagé entre l'Allemagne et l'Union soviétique. La Pologne retrouve son indépendance après les négociations de paix à l'issue de la Deuxième guerre mondiale.

À la différence de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, les États baltes (l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie) ne connaissant pas d'évolution en leur faveur : ces pays sont occupés par le vainqueur de la Deuxième guerre mondiale - l'Union soviétique. D'ailleurs, leurs relations avec l'Empire russe remontent à la fin du 18^e siècle. L'**Estonie**, par exemple est annexée à l'Empire russe en 1721 ; en 1721 commence aussi la conquête persistante de la **Lettonie** par l'Empire russe ; depuis 1795 la **Lituanie** est intégrée de son côté dans l'Empire russe.

Après une série de péripéties, en 1940 ces trois États se retrouvent à l'intérieur de l'État soviétique. Depuis le 05.08.1940, la Lettonie fait partie de l'URSS, le jour suivant, le 06.08.1940, l'Estonie et la Lituanie auront le même sort. Un demi-siècle plus tard, en 1991, les trois États se détachent de l'Union soviétique et sont reconnus comme des États indépendants.

L'histoire de la **Slovénie** n'est pas moins intéressante. Après la fin de la Première guerre mondiale et la désintégration des empires russe et austro-hongrois, la Slovénie fait partie du Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes, qui en 1929 prend le nom de Royaume de Yougoslavie.

Après la fin de la Deuxième guerre mondiale, la Yougoslavie devient un État fédéral constitué de six républiques (**la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Slovénie, la Serbie, la Croatie, le Monténégro**) et de deux régions autonomes – **Voïvodine** et **Kosovo**. Or, aux débuts des années 1990 commencent aussi des processus de désintégration et de division de l'ancienne Yougoslavie, accompagnés de conflits sanglants. Cependant la **Slovénie** aura la chance de quitter de manière relativement indolore la Fédération yougoslave. Elle accède par référendum à son indépendance en juin 1991, étant reconnue en 1992 par la Communauté européenne (en même temps que celle de la Croatie).

Après la fin de la Première guerre mondiale et la désintégration de l'Empire russe et de l'Empire austro-hongrois, la **Hongrie** s'engage sur la voie d'un développement autonome. Elle devient l'allié (tout comme la Bulgarie et la Roumanie) de l'Allemagne pendant la Deuxième guerre mondiale évitant ainsi le sort des autres États est-européens comme la Tchécoslovaquie, la Pologne, les États baltes, la Yougoslavie, mais, en fin de compte, une fois la guerre terminée, elle sera dans le groupe des vaincus.

L'adhésion à l'Union européenne

À l'exception de la Slovaquie, les États membres de l'Union européenne d'Europe Centrale et Orientale (PECO), participent d'abord aux processus d'intégration européenne en tant que fondateurs et membres à part entière du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), l'organisation de coopération économique des anciens pays socialistes. Restés en dehors du plan "Marshall", ces pays participent à cette organisation pour essayer de rétablir leur développement économique après les dévastations de la Deuxième guerre mondiale. La Slovaquie est une exception puisque l'ex-Yougoslavie, dont elle fait partie en tant que république alliée, ne tient qu'un statut d'observateur au sein du CAEM (ceci depuis de longues années).

L'intérêt des États membres du CAEM pour la Communauté européenne date depuis la fin des années 1980. Le 25.06.1988 le CAEM et la CEE signent la Déclaration dite de Luxembourg par laquelle les deux organisations se reconnaissent mutuellement et établissent des relations officielles.

La Déclaration de Luxembourg est suivie de la signature des Accords dits de "première génération" entre les États des deux communautés. Il s'agit en fait de traités d'échanges et de coopération économique qui régissent les relations économiques entre les États du CAEM et de la CEE à partir des principes de la nation la plus favorisée. Tout d'abord, les accords de ce type sont signés par la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie et, ensuite, par la Bulgarie, l'URSS et la Roumanie.

Après la session de CAEM tenue le 27.06.1991 à Budapest, qui décide de dissoudre la communauté, commence la signature des accords appelés de "deuxième génération". Ces Accords européens d'association (AEA) lancent le processus d'association d'un grand groupe de PECO (anciens membres de CAEM) à la Communauté européenne (l'Union européenne). Les Accords européens d'association ont les mêmes objectifs et sont, en

règle générale, identiques pour tous les PECO. En même temps, ces accords sont adaptés aux conditions économiques et aux politiques concrètes dans chaque pays.

À la base du “Programme 2000” élaboré par la Commission européenne en 1997, le Conseil européen de Luxembourg (décembre 1997) a proposé d'entreprendre des négociations avec certains PECO. Ainsi, le 31.03.1998 commencent les négociations officielles avec les PECO – ceux de la “première vague” – à savoir l'Estonie, la Pologne, la Slovénie, la Hongrie, la République tchèque (plus Chypre). Le 10.12.1999, le Conseil européen de Helsinki décide d'engager à partir du 15.02.2000 les négociations officielles pour l'adhésion d'un deuxième groupe d'États candidats : la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie (plus Malte).

Après la fin des négociations techniques et l'évaluation de la capacité individuelle de chacun des États, il a été décidé de former deux groupes nouveaux pour l'adhésion des États respectifs à des moments différents. Tout d'abord, le 16.04.2003, à Athènes a été signé le Traité d'adhésion de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Hongrie et de la République tchèque à l'Union européenne. Ce Traité entre en vigueur le 01.05.2004. Ensuite, le 25.04.2005, à Luxembourg est signé le Traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, dont l'entrée en vigueur est le 01.01.2007. Ainsi, à l'heure actuelle seuls quelques États de l'Europe du Sud-Est ont des chances réelles d'adhésion à l'UE. Deux États de la région (la Croatie et la Turquie) mènent des négociations avec l'UE depuis 2005. Un autre État (la République de Macédoine) a également le statut de candidat à l'adhésion depuis 2005 et attend la date du début des négociations ; quatre États (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et le Monténégro) ont signé des Accords de stabilisation et d'association, en espérant prochainement le “feu vert” pour la poursuite des procédures sur la voie d'une adhésion à part entière à l'UE.

L'intégration hors de l'Union européenne

Pour les PECO, l'intégration européenne en Europe ne se réduit pas à leur adhésion à part entière à l'UE, ni aux avantages et aux bénéfices attendus de cette adhésion. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, ces pays sont entrés dans des structures - tout un ensemble de formations économiques, politiques, militaires et sécuritaires - dont ils sont toujours membres. Ils ont obtenu, au sein de ces organisations, le statut de

pays associés, de membres associés ou de membres à part entière, ce qui a sans doute préparé leur future adhésion à part entière à l'UE. De plus ces pays ont pu ainsi réduire la distance qui les séparait des anciens pays membres de l'Union européenne.

Tout d'abord, les PECO favorisent leur futur développement et leur adhésion à l'UE au moyen de leur participation à quelques **structures économiques** dont (par ordre de leur création) l'Association européenne de libre-échange (AELE-EFTA), l'Initiative Centre-Européenne (ICE), l'Organisation de coopération économique de la Mer Noire (OCEMN) et l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (CEFTA).

L'Association européenne de libre-échange (AELE) a été créée par une Convention signée le 20.11.1959 à Stockholm et entrée en vigueur le 03.05.1960. En dépit de la diminution de son rôle, l'AELE a été longtemps un partenaire fiable pour les PECO. La plupart de ces États, devenus en 2004 des membres à part entière de l'UE, ont suspendu cette même année leur statut de pays associés à l'AELE, tandis que la Bulgarie et la Roumanie en ont fait autant en 2006 seulement. Désormais elles vont entretenir des contacts avec ses 4 États membres de l'AELE (l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège et la Suisse) à travers les mécanismes de l'Espace économique européen (à l'exception de la Suisse).

L'Initiative Centre-Européenne (ICE - CEI) est l'héritière de l'alliance "Alpes-Adriatique", créée au milieu de 1978, devenue plus tard l'"Initiative Quadrilatérale", "Pentagonale" et la "Hexagonale". Actuellement, elle compte 18 États membres dont 7 font partie des 10 PECO sauf les trois républiques baltes. La Hongrie et l'ex-Yougoslavie (y compris la Slovénie) sont parmi les fondateurs, les autres pays se sont joints, à savoir : la Tchécoslovaquie - en 1990 ; la Pologne - en 1991 ; la Bulgarie et la Roumanie - en 1996.

L'Organisation de coopération économique de la Mer Noire (OCEMN) est créée par un document du Sommet d'Istanbul signé le 25.06.1992 et intitulé "Déclaration du Bosphore de coopération économique régionale". Actuellement 13 États y participent dont deux Pays d'Europe Centrale et Orientale - membres de l'UE - la Bulgarie et la Roumanie. Il y a aussi trois États - observateurs des PECO au sein de cette organisation (la Pologne, la Slovaquie et la République tchèque). À l'occasion du 15^e anniversaire de la fondation de cette structure (en 2007), la Commission européenne a obtenu elle-aussi le statut d'observateur.

L'Accord de libre-échange d'Europe centrale (CEFTA) a été créé à la fin de 1992 (21.12.1992) par 4 membres actuels de l'UE appartenant aux PECO – la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque et la Hongrie. Ses membres à part entière sont également la Slovénie (1995), la Roumanie (1997) et la Bulgarie (1998). Conformément à la politique commerciale commune de l'UE, tous les États ci-dessus mentionnés ont suspendu leur participation à l'Accord de la CEFTA à la veille de leur adhésion à l'UE. Actuellement, la CEFTA compte 7 États membres qui appartiennent uniquement au Sud-Est européen.

L'adhésion à part entière des dix Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) à l'Union Européenne est doublée de l'adhésion à la structure de **l'Espace économique européen (EEE)**. Les huit PECO qui sont devenus membres de l'UE en 2004, adhèrent cette même année à l'EEE aussi, tandis que la Bulgarie et la Roumanie y adhèrent depuis l'été de 2007 (peu après leur adhésion en tant que membres de l'UE à part entière).

Outre leur participation aux structures économiques européennes, les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) participent à des structures politiques, militaires et sécuritaires.² En ce qui concerne les **structures politiques**, il faut accentuer particulièrement sur la participation active des PECO au **Conseil de l'Europe (CE)**. Créée à la suite d'une Convention signée à Londres le 05.05.1949, cette structure fort en vogue en Europe compte actuellement 47 États membres avec au total plus de 800 millions d'habitants. Les PECO adhèrent au Conseil de l'Europe dans l'ordre chronologique suivant : la Hongrie (06.11.1990) ; la Pologne (26.11.1991) ; la Bulgarie (07.05.1992) ; l'Estonie, la Lituanie et la Slovénie (14.05.1993) ; la Slovaquie et la République tchèque (30.06.1993) ; la Roumanie (07.10.1993) la Lettonie (10.02.1995).

En dehors du Conseil de l'Europe, deux États parmi les PECO (la Bulgarie et la Roumanie) participent depuis presque dix ans au **Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (PSESE)**. La création de ce Pacte a été proclamée le 10.06.1999 à Cologne et son existence a été suspendue au début de la 2008. Compte tenu des nouvelles réalités, à sa place a été créé le **Conseil de coopération régionale**.

Enfin, les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) participent activement à quelques **structures européennes et euro-atlantiques dans**

² La littérature spécialisée fournit des données sur la participation des pays baltes à 2 formations locales - la Confédération de la Suède, la Finlande, l'Estonie et la Lituanie et l'Union balte, constituée par l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

le domaine de la défense et de la sécurité. Les dix PECO sont tous membres de **l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE)** depuis le 01.01.1995 lorsque la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a été institutionnalisée et dénommée Organisation de sécurité et de coopération en Europe. Tous les 10 PECO ont le statut de partenaires associés. Après l'adhésion de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque à l'OTAN, les 7 autres États obtiennent le statut de membres associés d'une organisation qui n'existe plus - **l'Union de l'Europe Occidentale (UEO)**. Cela se fait pendant la période 1994-2000. L'adhésion à **l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)** est un succès incontestable pour tous les 10 Pays d'Europe Centrale et Orientale. Les premiers à adhérer à l'OTAN dès 1999 (12.03.1999) sont la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, tandis que les 7 autres (la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie) deviennent membres de cette Organisation le 29.03.2004.

Changements politiques et économiques pendant la période 1989 - 2009

À la fin des années 80 et au début des années 90 du 20^e siècle, à l'est du "Rideau de fer" se sont produits des changements sans analogue dans l'histoire des États de cette partie de l'Europe. Ces changements pour la plupart ont été conditionnés par de nombreux préalables, à commencer par "la chute du Mur de Berlin" (1989) et par d'autres événements pareils qui ont transformé les PECO en un laboratoire particulier d'expérimentation politique et économique, qui s'est déroulée moyennant un prix très élevé pour ces pays et pour leur population.

Sur le plan politique, nous sommes devenus les témoins de la désintégration simultanée de certains États, accompagnée d'une vague de création de nouveaux États indépendants. Le phénomène le plus impressionnant de cette époque c'est la dissolution de l'Union Soviétique et l'écroulement du modèle soviétique de développement politique et économique, imposé par des répressions dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale, devenus une part organique de l'État soviétique ou bien placés dans sa sphère d'influence pendant une assez longue période de temps.

En Europe Centrale et Orientale ont lieu aussi des processus de désintégration, ayant trouvé une expression manifeste dans la dissolution de deux États fédéraux - la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Depuis 1991 a été dissolue l'organisation économique et militaire des anciens pays socialistes - le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), créé en

1949 et le Traité de Varsovie, constitué en 1955 en tant qu'un contrepoint de l'OTAN.

En dehors des changements politiques, les PECO subissent des **transformations dans le domaine de l'économie**. Ces-dernières sont le résultat des changements politiques survenus, du fonctionnement pendant plusieurs années (presqu'un demi siècle) d'une économie à commandement administratif et de l'aspiration de rechercher de nouvelles alternatives.

Les traits communs entre les économies des PECO au début des années 90 du 20^e siècle consistent dans leur organisation, la crise générale qui s'établit après le début de leur transition à la démocratie, leur modeste développement économique que l'on peut estimer comme égal au revenu par tête d'habitant des États-Unis d'Amérique en 1900, le choc de la transition économique y compris le chaos et le manque de systématisation lors du déroulement de la transformation du marché, le ciblage des réformes structurelles vers l'établissement d'une économie de marché dont les caractéristiques essentielles sont identiques aux structures économiques des États membres de la communauté européenne (l'Union Européenne) de l'époque, les défis analogiques que ces pays doivent surmonter tout au long des transformations qui s'opèrent dans le marché, la peur et les effets de la thérapie de choc, la baisse des paramètres des principaux indices macroéconomiques, etc.

Malgré les problèmes similaires qu'ils ont dû et qu'ils continuent de résoudre, les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) ont surmonté les rudes épreuves des derniers 20 ans au moyen d'approches spécifiques et uniques dans leur genre. Les résultats de leurs efforts dépendent strictement des conditions initiales de leur transition à l'économie de marché, du modèle de politique économique qu'ils ont choisi et du niveau de volonté politique de poursuivre les réformes jusqu'à leur réussite. Ici, mais pas du tout en dernier lieu, se situe l'appui et l'assistance (matérielle et morale) que ces États ont reçu de l'Union Européenne - aussi bien pendant la période de la pré-adhésion qu'après leur rattachement à l'UE en 2004 pour 8 des PECO et en 2007 - pour deux autres États de la région du Sud-Est européen. Les conditions essentielles de leur réussite (comme celle des candidats actuels à l'adhésion à l'UE) résident dans la résolution durable de tous les différends territoriaux, la mise en oeuvre accélérée des réformes dans les divers pays, le renforcement de la lutte contre la corruption, la criminalité organisée, le trafic illégal de personnes, des drogues, des armes, des marchandises assujetties aux taxes d'accise, etc.

À la suite des changements socio-économiques réalisés, dans tous les PECO rattachés à l'UE a été établie et fonctionne une économie de marché. Ces pays auront bientôt la disponibilité de répondre à la pression de la concurrence des forces du marché de l'Union Européenne. Deux de ces pays (la Slovénie et la Slovaquie) sont devenus - respectivement à partir du 01.01.2007 et du 01.01.2009 - membres de la zone euro. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont adhéré au nouveau mécanisme de taux change européen (MCE II - ERM II) établi en 1999 pour remplacer le Système monétaire européen (SME), la Lettonie étant tout près d'adhérer à la zone euro en 2006. Les autres 5 pays des 10 PECO (La Bulgarie, la Hongrie la Pologne, la République tchèque et la Roumanie) continuent à déployer des efforts afin de satisfaire aux critères de Copenhague concernant l'adhésion à l'Union économique et monétaire de l'UE.

Le niveau du développement économique des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) peut être apprécié par les paramètres des principaux indices macroéconomiques - aussi bien par rapport à une base de départ déterminée que sur le plan de leur comparaison avec les autres États de l'UE. En considérant, à titre d'exemple, un seul de ces indices - **l'indice du volume physique du PIB par tête d'habitant** (parité pouvoir d'achat)³ en 2008 (d'après les données d'EUROSTAT) on constatera que la deuxième moitié du classement (sous réserve que l'UE-27=100) est "occupée" par les PECO (à l'exception de la Grèce, le Chypre, la Malte et le Portugal). Comme Luxembourg (252,8), l'Irlande (139,5) et les Pays-Bas (134,6) ont devancé de loin les autres États à l'indice 100 ou bien près de ce chiffre, les États des PECO qui se rapprochent le plus au niveau moyen de développement des pays de l'UE, sont la Slovénie (89,8) et la République tchèque (80,4)⁴. Bien au-dessous se situent la Slovaquie (71,9), l'Estonie (67,2), la Hongrie (62,9), la Lituanie (61,3), la Pologne (57,5), la Lettonie (55,7), la Roumanie (45,8) et la Bulgarie (40,1).

La conclusion qui s'impose c'est qu'à quelques exceptions près, les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) ont devant soi un long chemin à faire encore pour atteindre le niveau des "pays d'excellence" de leur

³ Cet indice reflète l'activité économique générale d'un pays donné, étant utilisé pour comparer le développement économique des divers pays.

⁴ Le développement économique de la Tchécoslovaquie dont l'économie est la plus développée par rapport aux autres PECO est, au début des années 90 du 20^e siècle, soit au début de la période de transition, égal au niveau du développement économique en 1950 de la France et l'Allemagne.

région et pour se rapprocher des pays les plus développés de l'Union Européenne.

Les défis devant les PECO se multiplient sensiblement à l'heure actuelle, aux conditions de la crise économique et financière mondiale pour laquelle ces pays (comme d'ailleurs les autres pays européens) n'étaient pas bien préparés. Ce qui impressionne c'est l'analogie entre la croissance rapide de leurs économies pendant les années d'avant crise et le degré d'endommagement qu'ils ont subi. Cette croissance, réalisée pour la plupart grâce à l'afflux de capitaux étrangers, ne pouvait pas être maintenue aux conditions de la baisse sensible de ces capitaux, la faible croissance des crédits, la chute du volume nominal des exportations, la baisse en matière de la demande intérieure ayant entraîné respectivement la baisse des importations, l'augmentation du chômage, la pression, exercée sur les devises, etc. C'est pourquoi ce n'est juste qu'une question de temps et de choix de politique macroéconomique adéquate, pour que ces États puissent sortir de "l'état de mort clinique" et de poursuivre leur rétablissement et leur développement ascendant.